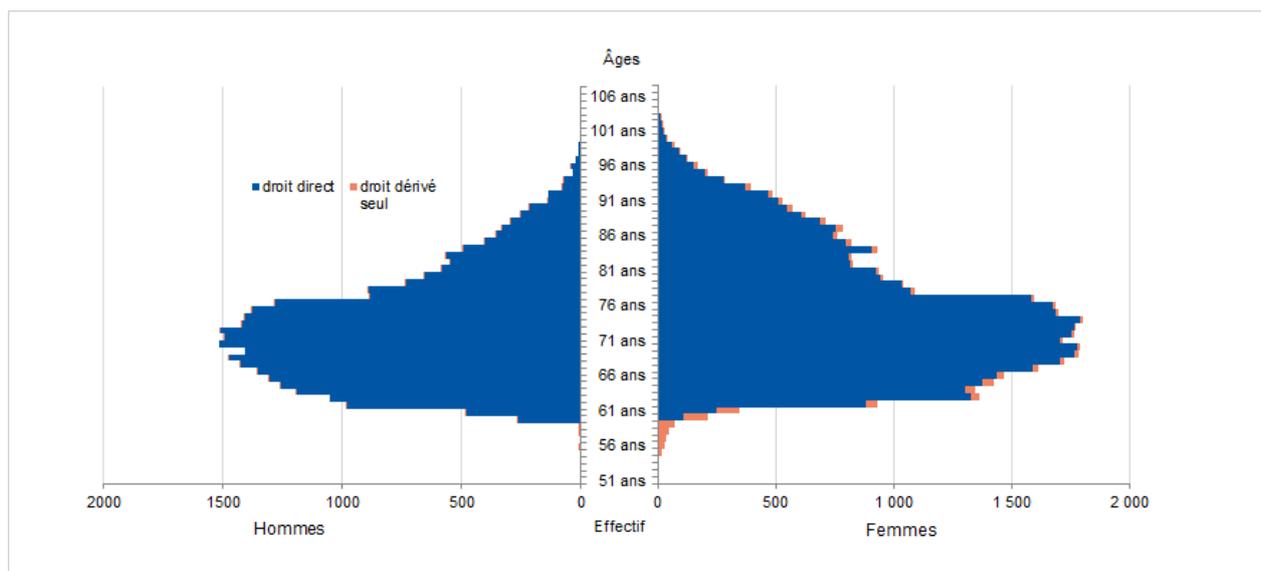


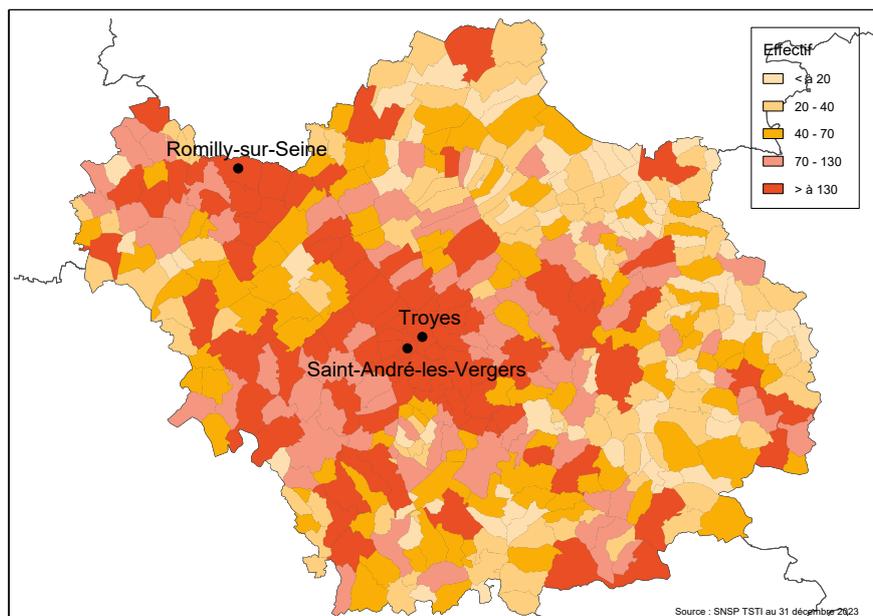
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 568	2 480	4 048
Droits directs (retraites personnelles)	1 378	1 537	2 915
Droits dérivés (retraites de réversion)	190	943	1 133
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	140	199	339
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	490	230	720
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	62,4 ans	63,1 ans	62,8 ans
Droits dérivés	76,7 ans	74,4 ans	74,8 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	30 134	39 574	69 708
Retraités percevant un droit direct seul	28 690	27 854	56 544
Retraités percevant un droit dérivé seul	146	1 111	1 257
Retraités percevant les deux à la fois	1 298	10 609	11 907
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	3,6%	3,9%	3,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 498	5 291	14 789
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,7 ans	75,4 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	953 €	793 €	862 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	16,3%	41,4%	30,4%

### Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Troyes</b>			
Nombre total de retraités	4 433	6 945	11 378
Retraités percevant un droit direct seul	4 182	4 745	8 927
Retraités percevant un droit dérivé seul	15	209	224
Retraités percevant les deux à la fois	236	1 991	2 227
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,5%	7,6%	8,0%
<b>Romilly-sur-Seine</b>			
Nombre total de retraités	1 500	2 048	3 548
Retraités percevant un droit direct seul	1 424	1 293	2 717
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	81	85
Retraités percevant les deux à la fois	72	674	746
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,5%	6,2%	6,3%
<b>Saint-André-les-Vergers</b>			
Nombre total de retraités	1 144	1 709	2 853
Retraités percevant un droit direct seul	1 083	1 214	2 297
Retraités percevant un droit dérivé seul	1	30	31
Retraités percevant les deux à la fois	60	465	525
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,2%	4,3%	3,9%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)